



GUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

Président de la Commission:

Serge ANDRIEU
166 Rue de la Tour
84200 CARPENTRAS
Tel : 06.14.97.80.25

Membres: ROSI Bernard (Vice Président) - MICHEL Eric – SARTORE Claude-CALIGARIS Christian -LAUGIER Frédéric-TRAVERSA Myriam-BAGOUSSE Georges-

Règlement du Championnat de Ligue de Provence d'Enduro 2014

Le Championnat de Ligue de Provence d'Enduro se déroulera à partir du 16 mars 2014 et en conformité au règlement FFM 2014. Il est ouvert à tous pilotes de nationalité française, toutes cylindrées confondues.

1 - TITRES:

Les trois premiers du championnat seront titrés dans les catégories suivantes :

- ▣ **Elite:** E 1 – E 2 – E 3 (Pilotes Elite 2013 + les 9 premiers du scratch de la catégorie National A 2013 + les pilotes qui en feront la demande avant le 31/12/13 sous réserve d'acceptation de la commission).
- ▣ **Nationale A :** E 1 – E 2 – E 3 (Tous les pilotes possesseurs de la Licence NCA)

NOTA : E 1 = de 100 cc à 125 cc 2T et de 175 cc à 250 cc 4T
E 2 = de 126 cc à 250 cc 2T et de 290 cc à 450 cc 4T
E 3 = de 290 cc à 500 cc 2T et de 475 cc à 650 cc 4T

- ▣ **Nationale B scratch(Trophée)**
- ▣ **50 cc** moins de 19 Ans au 01/01/2014
- ▣ **Vétérans** plus de 37 Ans au 01/01/2014 (Nota: classement E1 – E2 - E3)
- ▣ **Vétérans II** (+ de 47 Ans au 01/01/2014)
- ▣ **Féminines**
- ▣ **Espoirs** moins de 19 Ans au 01/01/2014 (**Attention 125 2 TPS**)
- ▣ **Motos loisirs** (pilotes avec une licence NCB ou 1 épreuve , moto éligible family ou moto ancienne liste en annexe)

Les Vétérans,Vétérans II, les Féminines, les 50 cc , les Espoirs, feront partie de la Catégorie Nationale A.

ATTENTION:

Le classement sera établi sur la totalité des manches moins 1, chaque jour étant considéré comme une manche.

Pour classer une catégorie au championnat de ligue, le nombre de participants doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Pour être sur le Podium , au championnat de ligue de Provence, les pilotes devront avoir marqué des points dans au moins 2 épreuves.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

2 - CLASSEMENTS:

Le barème des points attribués par jour d'épreuve est le suivant :

par catégorie : 20.17.15.13.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1. du premier au quinzième.

Les pilotes ne pourront concourir et être titrés que dans une seule catégorie.

Les pilotes extérieurs à la ligue ne marqueront pas de point.

NOTA : En fin d'année, les 9 premiers de la catégorie nationale A Scratch établie par la ligue monteront en élite.(sauf les vétérans qui devront en faire la demande)

Les 3 premiers du Trophée NCB ne pourront plus être classés en NCB l'année suivante.

Les pilotes Elite n'ayant pas marqué de point pendant deux ans descendront automatiquement en ligue national A.



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

3 - ENGAGEMENTS:

Les droits d'engagements sont fixés à 60 € pour 1 Jour, 120 € pour deux jours.

Dans le cas d'une épreuve sur 2 jours, les pilotes pourront s'engager pour une seule journée ;

ATTENTION

Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet : www.engage-sports.com

(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Priorité : Les pilotes participants en Elite, National A, 50 cc, les vétérans et les féminines seront engagés en priorité sur les épreuves organisées par la Ligue de Provence.

L'attribution d'un numéro à l'année ne vaut pas engagement pour les épreuves.

Les engagements seront clos 5 Jours avant l'épreuve.

Passé ce délai, une majoration de 20% pourra être appliquée.

Les pilotes s'engageant en licence à la journée devront fournir un certificat médical de moins d'un an ou une licence d'entraînement FFM 2014.

De plus, ils devront fournir le permis de conduire correspondant à leur catégorie de course et un CASM.

Les numéros de course seront attribués comme suit.

Les plaques de course et les numéros devront être de couleur et dimension homologuées.

ELITE :

- E 1 (Plaques de couleur blanc, numéro noir)
- E 2 (Plaques de couleur rouge, numéro blanc)
- E 3 (Plaques de couleur jaune, numéro noir)

NATIONALE A :

- E 1 de 100 à 199 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- E 2 de 200 à 299 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- E 3 de 300 à 399 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

50 cc :

de 500 à 520 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

Féminines :

de 540 à 549 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

Vétérans et Vétérans II:

de 550 à 699 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

NATIONALE B : (Licence NCB)

de 700 et Plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

LICENCE JOURNEE :

de 800 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

MOTO LOISIRS :

de 900 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

4.1 - Vérifications administratives:

Aux vérifications, les pilotes doivent fournir les pièces administratives suivantes :

- ▣ La confirmation de l'engagement
- ▣ Permis de Conduire ou BSR et carte d'identité pour les 50 cc.
- ▣ Attestation d'Assurance de la moto **AU NOM DU PILOTE** .
- ▣ Carte grise du motorcycle – Procès Verbal de réception établi par le service des mines (pour les réceptions à titre isolé)
- ▣ Licence FFM 2014.

4.2 - Vérifications techniques:

Au contrôle technique, les motos devront être en conformité avec le règlement du Championnat de France (Plaque d'immatriculation, les garde-boues arrière plats style Cross sont interdits, carter de chaîne , mousse de guidon, normes phoniques nationales)

Les pneus type FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière.

Les W garage ne sont pas autorisés.

Les motos et les équipements pilotes doivent être conformes au règlement FFM et au Code de la Route. (feux de croisement en état). Les feux de croisement sont obligatoires durant toute l'épreuve.

Nota : l'engagement ne sera pas remboursé si la moto ne satisfait pas au contrôle Technique

Seuls les casques norme ECE 22/05 seront autorisés. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage aura lieu au cours des vérifications techniques

Nota: En cas de non fonctionnement au moment du départ, le concurrent sera arrêté après les 20 mètres et devra remettre en état son éclairage avant de repartir.

Le Directeur de Course pourra refuser le départ en cas de non conformité du pilote et /ou de sa machine.

L'utilisation d'un tapis environnemental ainsi qu'un extincteur de classe B de minimum 2 kg est obligatoire par pilote à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant.

L'utilisation des « tear off » (écrans jetables) est interdite .

:Attention en parc fermé, les motos devront être équipées d'un système antivol individualisé . Les motos non attachées seront refusées au départ.

6 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

7 - OFFICIELS :

- a) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur. Il sera licencié dans la ligue et devra être titulaire d'une licence de Directeur de course avec le spécifique Enduro du 1° Degré.
- b) Un délégué sera désigné par la commission Enduro Endurance Tout Terrain de la LRMP et devra être titulaire du spécifique 1° Degré.
- c) Deux (2) O.C.S ou O.D.C Titulaire 1° degré Enduro seront désignés par le club Organisateur
- d) Trois OCP minimum par spéciale ou équivalent seront désignés par le club organisateur
- e) Un Commissaire Technique Licencié au minimum sera désigné par la Ligue et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.
- f) Des Chronomètres Officiels chargés d'assurer le chronométrage des spéciales seront désignés par le club organisateur.

Le coût de leur hébergement sera pris en charge par le Club Organisateur.

8 - SANCTIONS et PENALITES :

Les sanctions et pénalités seront les mêmes qu'en Championnat de France

Le délai de mise hors cours est de 30 minutes sauf pour les 50 cc et les Féminines pour lesquels il est de 1 Heure.
Nota : Devant le comportement, de plus en plus fréquent, de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des Officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury.

9 - CALENDRIER :

16 mars 2014 Saint Marcel d'Ardèche (MC St Marcellois 07)

6 avril 2014 Cabasse (Mc du Var 83)

11 mai 2014 Saint Christol (Racer Club d'Albion 84)

15 juin 2014 Digne les Bains (Mc Dignois 04)

29 juin 2014 Collongues (ASBTP Côte d'Azur 06)

19 octobre 2014 La Saulce (MC Alpin)

LISTE DES PILOTES ELITE LIGUE DE PROVENCE 2014

Ala Johan	Attribué par le club	Hauptert Mike	25
Ala Mario	7	Hortelano Wilfried	15
Allemand Loïc	Attribué par le club	Iatropoulos Eric	Attribué par le club
Anthouard Fabien	Attribué par le club	Kontzler Joël	Attribué par le club
Autran Romain	Attribué par le club	Lambert Julien	6
Autuori Sébastien	4	Lambert Nicolas	Attribué par le club
Autuori Stéphane	1	Lasaone Thomas	Attribué par le club
Bares Laurent	Attribué par le club	Lassus Cyril	Attribué par le club
Barnes Mika	Attribué par le club	Leclere Thierry	22
Bernard Cédric	Attribué par le club	Lecoanet Fabrice	Attribué par le club
Béthune Jérôme	28	Lethelier Antoine	Attribué par le club
Beuret Nicolas	Attribué par le club	Marpinard Yannick	Attribué par le club
Bideau Damien	Attribué par le club	Mattioli JMichel	Attribué par le club
Bouisson Ludovic	Attribué par le club	Michel Joffrey	8
Bozzo Sébastien	18	Michel Cyril	Attribué par le club
Brémond Mickaël	23	Moinier Morgan	Attribué par le club
Cafagna Nicolas	Attribué par le club	Mouton Jean	31
Caligaris Cédric	Attribué par le club	Obelisco Daniel	Attribué par le club
Cassan Landry	Attribué par le club	Olivier Frédéric	32
Casteu David	Attribué par le club	Paquereau Maxime	33
Cenni Yan	Attribué par le club	Pelissier Francis	Attribué par le club
Chastan Damien	14	Pinet Willy	Attribué par le club
Colomban Julien	Attribué par le club	Pocchiola Olivier	Attribué par le club
Colomban Loïc	Attribué par le club	Polge Stéphane	Attribué par le club
Colomban Mickaël	21	Ponthet Gregory	30
Corbeille Sébastien	Attribué par le club	Porte Guillaume	Attribué par le club
Cotton Julian	11	Poullain Henry	27



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

Cotton Rudy	3	Raymond Fabien	Attribué par le club
Dasse Philippe	Attribué par le club	Rivière Hugo	Attribué par le club
Daumas Guillaume	Attribué par le club	Rogier Frédéric	Attribué par le club
Decugis Quentin	Attribué par le club	Roguet Gilles	Attribué par le club
Delfino Jorys	Attribué par le club	Roux Jean Emmanuel	Attribué par le club
De Germond J Daniel	12	Sarrazin Jérémy	Attribué par le club
De Maria Winsley	10	Secchi Patrick	Attribué par le club
Destro Cyril	Attribué par le club	Seta Patrice	17
Devisy Arnaud	Attribué par le club	Subra Jean Baptiste	Attribué par le club
Dussuelle Thibaut	9	Thaing Rodrig	Attribué par le club
Esquirol Cyril	19	Theil Maxime	20
Eyries Grégory	Attribué par le club	Tissot Yannick	Attribué par le club
Fortunato Benoît	16	Tosello Philippe	29
Fromont Sylvain	5	Tournier Alix	26
Germain Peter	2	Traversa Bernard	13
Gervais Antoine	Attribué par le club	Vallet Florent	Attribué par le club
Giaj Denis	34	Viedma Raphaël	24
Giraud Guillaume	Attribué par le club		